

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 mars 2019

Date d'affichage :

3 avril 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 37

OBJET : « Mon été au Cerey » : partenariat avec l'association Concordia Auvergne pour l'organisation d'un chantier international

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Dans le cadre de la 12^{ème} édition de la manifestation « Mon été à Cerey » qui se déroulera du 9 au 18 juillet 2019, au Parc sportif et urbain de Cerey, l'association Concordia Auvergne sera partenaire de la Ville de Riom pour la mise en place d'un chantier international.

Le chantier aura les objectifs suivants à atteindre:

- Une implication du groupe sur la préparation en amont du site : préparation et aménagement du site, construction des mobiliers...
- Des missions sur l'évènement : tenue du stand d'accueil, encadrement de certaines activités, animations...
- La participation à la fermeture de la manifestation : démontage et rangement des stands, nettoyage du site.

Le groupe de volontaires sera composé de 20 jeunes, dont 5 volontaires locaux de Riom, accompagné de 3 animateurs.

A ce titre, la Commune de Riom participera à hauteur de 5 000 €. Les crédits nécessaires seront pris au chapitre 011-524 / LC 22 189.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association Concordia Auvergne,**
- **approuver le versement de la participation financière.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL